

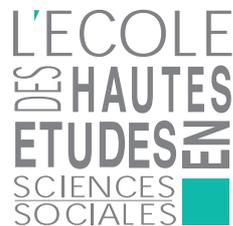
Colloque

**Quand la provenance de biens culturels est contestée :
recherches, méthodes, métier**

**Lundi 23 novembre 2020
9h-18h**

En ligne

**Lien d'accès transmis après inscription à :
colloqueprovenance2311@gmail.com**



**Fondation
pour la
Mémoire
de la
Shoah**



Association pour le Soutien aux Travaux
de Recherche Engagés sur les Spoliations

A S T R E S

Programme

09h00- 09h30	Mot d'accueil par Florence Bellivier (Université Paris Nanterre) et Rainer Maria Kiesow (EHESS)
09h30-09h50	Ouverture par Maître Corinne Hershkovitch
09h50-10h30	Présentation critique de la traduction française de l'ouvrage de Willem de Vries, <i>Commando Musik</i> par Laure Schnapper (Centre Georg Simmel EHESS-CNRS) et Laurent Slaars, traducteur, historien de la musique
10h30-10h40	Pause
10h40-12h30	Table ronde présidée par Elisabeth Fortis (Université Paris Nanterre, Centre de droit pénal et de criminologie) La peur de la provenance. La Pologne et ses collections d'après-guerre (intervention en langue anglaise) par Nawojka Cieślińska-Lobkowitz, historienne de l'art et chercheuse de provenance indépendante, Varsovie Une responsabilité morale et juridique : la loi autrichienne sur la restitution des œuvres d'arts spoliées de 1998 et son application actuelle par Franz-Stefan Meissel (Université de Vienne) Discussion
12h30-14h00	Pause déjeuner
14h00-15h00	Six « Musées nationaux récupération » (MNR) sous la loupe d'étudiants et chercheurs , par Denise Vernerey-Laplace (Centre Georg Simmel, EHESS-CNRS), Margaux Dumas (Université de Paris et TU Berlin) et les stagiaires de l'Association ASTRES
15h00-15h30	Discussion
15h30-15h40	Pause
15h40-17h50	Table ronde présidée par Vincent Noce, journaliste La restitution de l'art dégénéré (entartete Kunst) par Benjamin Lahusen (Beratende Kommission im Zusammenhang mit der Rückgabe NS-verfolgungsbedingt entzogenen Kulturguts, insbesondere aus jüdischem Besitz, Berlin) Le droit international face à l'épineuse question de la provenance et de l'appartenance des biens culturels : le cas des objets archéologiques pillés par Laurence Gillot (Université de Paris, ANHIMA) Discussion
17h50-18h00	Conclusion par Sophie Coeuré (Université de Paris) et Margaux Dumas (Université de Paris et de TU Berlin)